Résolution sur l’Érythrée, et notamment le cas de Dawit Isaak

2020/2813(RSP) - 08/10/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 663 voix pour, 19 contre et 13 abstentions, une résolution sur l’ Érythrée, et notamment le cas de Dawit Isaak.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR, et GUE/NGL.

Pour rappel, Dawit Isaak, de nationalité érythréenne et suédoise, journaliste et copropriétaire du premier journal indépendant d'Érythrée, le Setit, largement diffusé, a été arrêté par les autorités érythréennes le 23 septembre 2001, en même temps que 21 autres personnes. Le gouvernement érythréen l'a accusé d'être un «traître», bien qu'il n'ait jamais été inculpé ni jugé. Les emprisonnements ont eu lieu après la publication d'une lettre ouverte condamnant le régime et appelant le président Isaias Afwerki à faire des réformes démocratiques.

Le Parlement a demandé :

- que tous les prisonniers d'opinion en Erythrée soient immédiatement et inconditionnellement libérés, notamment le citoyen européen Dawit Isaak et les autres journalistes détenus depuis septembre 2001;

- que des informations soient communiquées concernant le lieu où se trouve Dawit Isaak et sur son état de santé, ainsi que des informations détaillées sur le sort de toutes les personnes privées de liberté physique et sur l'endroit où elles se trouvent;

- que de la nourriture, de l'eau et des soins médicaux adéquats lui soient rapidement fournis, étant donné la crise sanitaire actuelle de COVID-19, les mauvaises conditions sanitaires dans les prisons érythréennes et le risque élevé d'infection pour les détenus;

- que Dawit Issak puisse avoir accès à des représentants de l'UE, des États membres et de la Suède afin d'établir ses besoins en matière de soins de santé et tout autre soutien nécessaire.

Pour sa part, le gouvernement érythréen est appelé à :

- lever l'interdiction des médias indépendants et à permettre la création de partis politiques;

- mettre fin à la détention des opposants, des journalistes, des chefs religieux, des représentants de la société civile et des civils innocents;

- ouvrir un espace civique pour les organisations indépendantes de la société civile et permettre la création d'autres partis politiques dans le pays;

- abandonner l'utilisation de la «taxe de la diaspora » extraterritoriale, respecter la liberté de circulation et mettre fin à la politique de « culpabilité par association » qui vise les membres de la famille de ceux qui se soustraient au service national, cherchent à fuir l'Érythrée ou ne paient pas l'impôt sur le revenu de 2 % imposé par le gouvernement aux expatriés érythréens, y compris les citoyens de l'UE;

- s'abstenir d'utiliser ses citoyens comme travailleurs forcés dans le cadre du service national à durée indéterminée et mettre fin à la pratique obligatoire de tous les enfants qui entreprennent leur dernière année de scolarité dans un camp d'entraînement militaire.

Le Parlement a réitéré sa demande urgente d'un mécanisme global de l'UE en matière de droits de l'homme, appelé «Acte Magnitsky européen» et a appelé le Conseil à adopter ce mécanisme par le biais d'une décision relative aux intérêts et objectifs stratégiques de l'Union dans le cadre du traité sur l'Union européenne.

Enfin, la Commission est invitée à vérifier si la conditionnalité de l'aide de l'UE est respectée et à s'assurer qu'aucun financement de projets en Érythrée, en particulier ceux qui sont réalisés en utilisant la main-d'œuvre du service national, ne bénéficie au gouvernement érythréen.